VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

BIENTÔT UN SEVRAGE HÉROÏNE

Par Profil supprimé Postée le 10/03/2013 17:34

bonjour,
j'ai été un consommateur régulier à l'héroîne et cela fait deux mois que j'ai arrêter, je suis actuellement en traitement subutex 0.8mg et mon médecin veut que l'on entame un sevrage du subutex dès le 20 mars (je vais donc arrêté le traitement du subutex le 20 mars) car je doit passer une formation ambulancier et je doit donc passer devant un médecin agréer pour voir si je suis apte (le medecin agréer doit me faire un dépistage urinaire pour voir si je consomme des drogues ou traitement de substitution) mais hier j'ai consommé un gramme de came (j'ai croisé une mauvaise personne qui ma proposé) et je me suis laissé tenté, maintenant je m'en mort les doigts, donc le sevrage subutex je doit le commencé le 20 mars pendant 10 jours donc jusqu'au 30 mars et je vais passer devant le médecin agréer ambulancier vers le 5 avril, pensez vous que si il me fait le test urinaire il trouvera de l'héro ou du subutex sachant que le subutex je l'arrête le 20 mars et que le tout dernier gramme de came je l'ai fini ce matin donc le 10 mars?? (la came je l'ai arrêter pendant deux mois
je pèse 67kg pour 1m78 et actuellement je ne travaille pas et fait pas de sport!!
faut-il boire beaucoup d'eau pour éliminé plus vite?? beacoup de questions que je me pose et voudrais avoir des réponses serieuse (car tout les touubib ne dise pas la meme chose donc je sais plus quoi pensé)
merci d'avance pour vos réponses

Mise en ligne le 18/03/2013

Bonjour,

Le délai de positivité de l'héroïne dans les urines est de 24 heures à 2 jours. Celui du Subutex également. A priori, si vous êtes amené à passer le test de dépistage urinaire le 5 avril prochain, celui-là devrait se révéler négatif, sous réserve bien évidemment de ne pas consommer jusqu'à ladite date.

Pour information, il existe des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) dans lesquels, si vous le désirez, vous pourriez être aidé à éviter les situations à risque notamment, vous éviter « à vous laisser tenter ». Pour en avoir les adresses rendez vous à ce lien de notre site:http://www.drogues-info-service.fr/?-Adresses-utiles-

Nous vous avons mis, en fin de réponse, un lien vous renvoyant au tableau récapitulatif des délais de positivité des drogues dans l'organisme.

Cordialement

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité